



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 15 avril 2021]

Date de la convocation

9 avril 2021

Date d'affichage

16 avril 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Alice GAUTREAU

Absents :

N° 47/ 2021

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Recrutement d'agents contractuels saisonniers

Madame le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),
Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité,
Propose au conseil municipal le recrutement des agents contractuels, dans les grades présentés dans le tableau ci-dessous, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité.

Ils devront justifier de compétences ou des formations en lien avec les fonctions occupées et dans les métiers proposés par le service demandeur.

La rémunération des agents sera calculée par référence aux grades cités ci-dessous.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Service demandeur	Nombre d'agents	Grade	Durée de travail hebdomadaire	Durée du contrat de travail
CTM : Propreté urbaine	2	Adjoint technique	35 heures	3 mois
CTM : Espaces verts	3	Adjoint technique	35 heures	4 mois
Piscine d'été	1	Adjoint technique	35 heures	2 mois
Piscine d'été	2	Adjoint technique	20 heures	2 mois
Piscine d'été	1	Educateur des APS	35 heures	2 mois
Pôle culture et attractivité	2	Adjoint technique	35 heures	2 mois

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement d'agents contractuels dans les grades présentés dans le tableau ci-dessus, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 avril 2021